



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 août 2009  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

#### Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

##### Quinzième session

Genève, 9-12 novembre 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

##### Activités du Groupe de gestion du Forum et des groupes permanents

### Renouvellement des mandats des groupes permanents

#### Note du secrétariat

##### *Résumé*

À sa deuxième session en 2007, le Comité du commerce a approuvé les cahiers des charges et les mandats des groupes permanents du CEFACT/ONU pour une période de deux ans de 2007 à 2009 (document ECE/TRADE/C/2007/3).

Ces mandats, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2008/11, sont soumis à la plénière pour examen et renouvellement, avant d'être soumis au Comité du commerce pour approbation.

Le secrétariat a été invité à inclure deux petites modifications d'ordre rédactionnel dans le texte du cahier des charges du Groupe juridique (voir par. 4).

1. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU) a cinq groupes permanents: le Groupe des technologies appliquées, le Groupe de gestion du contenu de l'information, le Groupe juridique, le Groupe des processus commerciaux internationaux et le Groupe des techniques et méthodologies.

2. Les mandats et cahiers des charges de ces groupes ont été revus à la deuxième session du Comité du commerce en 2007.

3. Le Bureau soumet ces mandats et cahiers des charges à la plénière pour approbation, avec un contenu inchangé pour la biennale 2009-2011.

4. Le Bureau invite le secrétariat à inclure les deux corrections mineures d'ordre rédactionnel suivantes dans le cahier des charges du Groupe juridique:

a) Remplacer le paragraphe 20 par le texte suivant:

Le Groupe juridique analyse les processus et les problèmes juridiques actuels relevant de la mission du CEFACT/ONU conformément à son mandat et lorsqu'il est saisi de questions juridiques par d'autres groupes permanents au sein du CEFACT/ONU. L'objectif de la stratégie consiste à identifier les obstacles juridiques qui contrarient la mission et la réalisation des objectifs du CEFACT/ONU et à proposer des améliorations pratiques.

b) Insérer le texte suivant à l'alinéa *vi* sous le paragraphe 22 h):

Recommandation n° 35 – Établir le cadre juridique d'un guichet unique pour le commerce international (en coopération avec le TBG 15).

---